

2 B VIGNES
Société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros
Siège social : 22 rue de caupenne M CHAGHOUAOUI
32110 NOGARO
813 147 816 RCS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin,
A 15 heures,

Monsieur Chaouki CHAGHOUAOUI ,
demeurant 22 rue de Caupenne 32110 NOGARO-32110,

Propriétaire de la totalité des 25 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société 2 B VIGNES ,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique constate qu'à la suite de réalisation de bénéfices suffisants et de l'affectation du résultat sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Chaouki CHAGHOUAOUI
Associé Unique Gérant

